

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 542

4 mars 2008

SOMMAIRE

Allround Services Lux S.à r.l.	25973	GRI Rendsburg S.à r.l.	25979
Alpina Invest S.à r.l.	26016	H2O Hesperange S.à r.l.	26015
Apax Crystal B1 Topco Sarl	25996	Helena 2 Investments S.à r.l.	25982
Aprinvest S.A.	25973	Impek Handelsgesellschaft S.à r.l.	25995
Baca S.à r.l.	25997	Integry Luxembourg S.A.	26014
Borasco Holding S.à r.l.	25973	IPM Fundamental Index Umbrella Fund	25998
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l.	25970	Landeuropean Investment S.A.	25995
Chablis S.A.	26016	Lombok Capital Ventures S.A.	26010
Clevereye Sarl	25971	Luce Holding S.A.	26007
Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l.	25970	Lukas LuxCo 2 S.à r.l.	26007
ColDif (Lux) S.à r.l.	25976	Marmont International S.A.	26013
Commercial and Residential Building S.A.	26013	MMR Russia S.à r.l.	26010
Comte d'Irumberry de Salaberry Société Générale S.A.	26013	NESTOR Dr. Ferdinand GmbH	25995
Doge Invest S.A.	25972	Nostra S.A., SPF	25993
DSI TWO International S.à r.l.	26010	NPEI Lux S.A.	25981
Eksibest S.à r.l.	25974	Orco Croatia S.A.	25994
EMD Corporate S.A.	25975	Playtime S.A.	25970
Etoile d'Or SA	26007	ProLogis Netherlands III S.à r.l.	25972
First Industrial Development S.à r.l.	25998	ProLogis Netherlands VII S.à r.l.	26016
Fiusari S.A.	25992	Schnur S.à r.l.	25973
Fiusari S.A. SPF	25992	SGAM AI CTA Diversified Fund	26015
Franzen Benelux S.à r.l.	25995	SGAM Alternative Relative Value Strate- gies Diversified Fund	26015
F.S.U. Automotive S.A.	25996	SGAM Private Value S.C.A., SICAR A ...	26015
Galatea S.A.	26014	SGAM Private Value S.C.A., SICAR B ...	26014
Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l.	25999	Sintonia S.A.	25997
Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l.	25984	SJ Properties Dornach Holding S.à r.l.	26006
Gopark SA	25971	SJ Seymour Sicav	25997
		Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l. ...	25972
		Valbonne I	25996

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.140.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008022891/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00353. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008022892/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09991. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Playtime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.625.

L'an deux mille huit, le onze janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Cote d'Eich (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PLAYTIME S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.625, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 347 du 16 février 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2007 non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir subdélégué conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 octobre 2007 un extrait du procès-verbal de la dite réunion, et la subdélégation de pouvoir, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme PLAYTIME S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 16 février 2006 et jusqu'à la date du 16 février 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 16 février 2006.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 3 octobre 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) à EUR 3.300.000,- (trois millions trois cent mille euros) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire dans une période comprise entre le 3 octobre 2007 et le 15 janvier 2008 et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme THE TMT COMPANY S.A.

V.- Que les 3.000 (trois mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par des versement à un compte bancaire au nom de la société PLAYTIME S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.300.000,- (trois millions trois cent mille euros), représenté par 33.000 (trente trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1762. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022935/211/57.

(080021662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Clevereye Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022931/3929/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02345. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Gopark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 39, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 115.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022933/3929/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02340. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.321.460,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.807.

Les comptes annuels non audités au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2008022942/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00645. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOGE INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022956/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01737. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis Netherlands III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.974.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008022924/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10482. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Borasco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.819.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 532 du 14 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORASCO HOLDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022991/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01264. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Aprinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 83.954.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 251 du 14 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APRINVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022993/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01262. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Schnur S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Allround Services Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.729.

Im Jahre zwei tausend sieben, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Frau Sylvia Schnur, geborene Brandstätter, Kauffrau, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, Am Ottenhausener Berg 40.

Welche Komparentin erklärt, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALLROUND SERVICES LUX S.à r.l. ist, mit Sitz in L-4210 Esch-sur-Alzette, 12, rue de la Libération, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.729 (NIN 2005 2419 892).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 28. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1357 vom 9. Dezember 2005, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 2. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1746 vom 19. September 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Frau Sylvia Schnur übernommen wurden.

Die vorbenannte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar er sucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Esch-sur-Alzette nach Mamer zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mamer.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L- 8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftsnamen in SCHNUR S.à r.l. umzuwandeln und demzufolge den ersten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art.1. Absatz 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SCHNUR S.à r.l.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schnur, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2007, Relation: ECH/2007/1731. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 24. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008023017/201/45.

(080021935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Eksibest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 89.926.

L'an deux mille sept, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Steve Krier, ouvrier communal, demeurant à L-5761 Aspelt, 6, rue de l'Ecole, et,

2. Iryna Yedemska, employée privée, demeurant à L-5671 Altwies, 12, rue de Filsdorf,

propriétaires des cent (100) parts sociales de EKSIBEST S.à r.l., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B89.926, constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen de Luxembourg en date du 15 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1785 du 17 décembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire André Schwachtgen du 27 mars 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 406 du 14 avril 2003 et suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 2 décembre 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 100 du 26 janvier 2004, modifié suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 25 mars 2004, publié au susdit Mémorial C, 527 du 19 mai 2004, modifié suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 20 janvier 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 506 du 28 mai 2005.

Steve Krier, préqualifié, déclare d'abord céder ses cinquante (50) parts à JEROME TRADE LTD, avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par son gérant, Monsieur Ernest Krier, employé privé, demeurant à Altwies, ce acceptant, pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- €).

Iryna Yedemska, préqualifiée, déclare céder ses cinquante (50) parts à JEROME TRADE LTD, avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ce acceptant, pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- €). La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter du 31 décembre 2007.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Moussa Makhoulfi, employé privé, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associée unique JEROME TRADE LTD, préqualifiée, prend les résolutions suivantes:

- 1) Elle donne son agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.
- 2) Elle décide de transférer le siège social de Ehlerange à Mondorf-les-Bains.
- 3) Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

« **Art. 4. premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

- 4) Elle fixe l'adresse à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: S. Krier, I. Yedemska, E. Krier, M. Makhloufi, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2008, Relation: REM/2008/25. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signe): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008023026/218/50.

(080022135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

EMD Corporate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.532.

L'an deux mille sept, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMD CORPORATE S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.532 (NIN 2001 4006 053),

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 403 du 13 mars 2002,

au capital social de deux cent mille Euros (€ 200.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-).

L'assemblée est présidée par Monsieur Enrico Maldifassi, employé privé demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper,

et qui désigne comme secrétaire Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Bellion, employée privée, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société EMD CORPORATE S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Maldifassi, P. Simon, C. Bellion, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2007, Relation: ECH/2007/1805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008023029/201/51.

(080021962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

COLDIF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 95.119.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

COLONY MARSEILLE PARTNERS, LLC., (ci-après désigné «l'Associé Unique»), a limited liability company constituée sous la loi de Delaware, USA, ayant son principal établissement au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 3681879 avec siège au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 13 novembre 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. COLDIF (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.119 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le N ° 923 en date du 9 septembre 2003.

2. le capital de la société s'élève actuellement à € 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- € (cent vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société pour les avoir souscrites à la constitution.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N ° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique,

en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on nineteenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Appeared:

COLONY MARSEILLE PARTNERS, LLC, a limited liability company organised under the law of Delaware, USA, and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, inscribed in the Delaware Register under the number 3681879 with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 13, 2007, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. ColDif (LUX) S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 95.119, has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 30th July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 923 dated 9th September 2003, (the «Company»);

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 12,500.- € (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of € 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company for having them subscribed to the formation of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation.»

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG S.à R.L., having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42419. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008023838/211/164.

(080022946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

GRI Rendsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.086.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 January 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of GRI RENDSBURG, S.à r.l. (hereinafter «the Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109086, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on June 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1229 of November 18, 2005.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Ms Stéphanie Anne Duval, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Laurent C. C. M. Bélik, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société GRI RENDSBURG, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.086, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 18 novembre 2005.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie Anne Duval, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Laurent C. C. M. Belik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023829/239/100.

(080022647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

NPEI Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NPEI LUX S.A., ayant son siège social au 68, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.855, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 13 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 882 du 5 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Maud Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Defays, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 14 des statuts de la société quant à sa représentation vis-à-vis des tiers.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit.

« **Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 8. premier alinéa. Conseil d'administration.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la com-

position du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Martin, V. Defays, F. Leonard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16760. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023778/239/69.

(080022822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Helena 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.692.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December;
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

HELENA INVESTMENTS S.à r.l., in liquidation, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 113,250.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 106.371,

represented by Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg;

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 November 2007;

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the «Shareholder») of HELENA 2 INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 21 December 2006 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C number 417 of 21 March 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.692 (the «Company»). The articles of the Company have not been amended since incorporation.

The Shareholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the number of shares of the Company from five hundred (500) to ten thousand (10,000) by reducing the nominal value of all the shares of the Company from twenty-five euros (EUR 25.-) each to one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and replacing each existing share of twenty-five euros (EUR 25.-) by twenty (20) shares of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, without amending the total corporate capital of the Company.

2 To reclassify the ten thousand (10,000) issued shares of the Company into four classes of shares consisting of nine hundred and five (905) class A shares, three thousand three hundred and thirty-three (3,333) class B shares, three thousand eight hundred and seventy-two (3,872) class C shares and one thousand eight hundred and ninety (1,890) class D shares, each of them having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and the rights and obligations as foreseen in the articles of association and to allocate these reclassified shares to the current sole shareholder of the Company.

3 To amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 to 2 of the agenda.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the number of shares of the Company from five hundred (500) to ten thousand (10,000) by reducing the nominal value of all the shares of the Company from twenty-five euros (EUR 25.-) each to one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and replacing each existing share of twenty-five euros (EUR 25.-) by twenty (20) shares of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, without amending the total corporate capital of the Company.

Second resolution

The Shareholder resolves to reclassify the ten thousand (10,000) issued shares of the Company into four classes of shares consisting of nine hundred and five (905) class A shares, three thousand three hundred and thirty-three (3,333) class B shares, three thousand eight hundred and seventy-two (3,872) class C shares and one thousand eight hundred and ninety (1,890) class D shares, each of them having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) and the rights and obligations as foreseen in the articles of association and to allocate these reclassified shares to the current sole shareholder of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 to 2 of the agenda, which shall have the following wording:

«Chapter 2. Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into nine hundred five (905) Class A Shares, three thousand three hundred thirty-three (3,333) Class B Shares, three thousand eight hundred seventy-two (3,872) Class C Shares and thousand eight hundred ninety (1,890) Class D Shares, with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Shares».)»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

HELENA INVESTMENTS S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 113.250,-, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.731,

représentée par M^e Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 novembre 2007;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé») de HELENA 2 INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 417 le 21 March 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.692 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, reconnaissant être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du nombre de parts sociales de la Société de cinq cent (500) à dix mille (10.000) en réduisant la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25,-) chacune et échange de chaque part sociale actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25,-) contre vingt (20) parts sociales de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, sans modification du capital social total de la Société.

2. Reclassification de dix mille (10.000) parts sociales de la Société en quatre catégories de parts sociales consistant en neuf cent cinq (905) parts sociales de catégorie A, trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de catégorie B, trois mille huit cent soixante-douze (3.872) parts sociales de catégorie C et mille huit cent quatre vingt-dix (1.890) parts sociales de catégorie D, chacune d'elle ayant valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) et les

droits et obligations prévus par les statuts et attribution de ces parts sociales reclassifiées au seul associé actuel de la Société.

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 8 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1^{er} à 2 de l'ordre du jour.

4. Divers

a requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cinq cents (500) à dix mille (10.000) en réduisant la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et d'échanger chaque part sociale actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25,-) contre vingt (20) parts sociales d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, sans modification du capital social total de la Société.

Seconde résolution

L'Associé décide de reclassifier les dix mille (10.000) parts sociales de la Société en quatre catégories de parts sociales consistant en neuf cent cinq (905) parts sociales de catégorie A, trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de catégorie B, trois mille huit cent soixante-douze (3.872) parts sociales de catégorie C et mille huit cent quatre vingt-dix (1.890) parts sociales de catégorie D, chacune d'elle ayant valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) et les droits et obligations prévus par les statuts et d'attribuer ces parts sociales reclassifiées au seul associé actuel de la Société.

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées conformément aux points 1^{er} à 2 de l'ordre du jour, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par neuf cents cinq (905) Parts Sociales de Catégorie A, trois mille trois cent trente-trois (3.333) Parts Sociales de Catégorie B, trois mille huit cent soixante-douze (3.872) Parts Sociales de Catégorie C et mille huit cent soixante-douze (1.872) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Parts Sociales».)»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16746. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023775/239/132.

(080022863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.969.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mr Craig Williamson, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name GOODMAN JADE LOGISTICS (LUX) S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the «Shareholders» and individually as a «Shareholder».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Michael O'Sullivan born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);

- Mr Daniel Peeters, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg, 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);

- Mr Paul Huyghe, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Walenpotstraat, 1/A, 3060 Bertem (Belgium);

- Mr. Philippe Van Der Beken, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), residing 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

- Mr Philippe Van Der Beken is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Monsieur Craig Williamson, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOODMAN JADE LOGISTICS (LUX) S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société,

ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé (s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve

établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR, pré-nommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'Sullivan, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);

- Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg, 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

- Monsieur Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Walenpotstraat, 1/A, 3060 Bertem (Belgique) et

- Monsieur Philippe Van Der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), demeurant 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

- Monsieur Philippe Van Der Beken est nommé Président du Conseil de Gérance.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Williamson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2008, Relation: EAC/2008/1526. — Reçu 62,50 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023767/239/395.

(080022687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

**Fiusari S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Fiusari S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.702.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FIUSARI S.A., R.C. Luxembourg B 47.702, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 364 du 28 septembre 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 33 du 8 janvier 2002.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en FIUSARI S.A. SPF.
2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 11 des statuts.
3. Modification de l'article 2 concernant l'objet social pour conférer à la société le statut d'une «Société de Gestion de Patrimoine Familial».
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale en FIUSARI S.A. SPF.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} et l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIUSARI S.A. SPF.

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 concernant l'objet social pour conférer à la société le statut d'une «Société de Gestion de Patrimoine Familial».

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/636. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023737/5770/78.

(080022471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Nostra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.035.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial NOSTRA S.A., SPF, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 134035, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C (ci-après: «la Société»).

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-), par l'émission de trente mille cinq cents (30.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par la société WAVECREST INTERNATIONAL LIMITED, par apport de 284 obligation privées GAFL 3.75% 22.12.2004/31.12.2014.

3. Modification subséquente de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital intervenue.

II) Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous

les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente Assemblée Générale.

Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-), par l'émission de trente mille cinq cents (30.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont souscrites par WAVECREST INTERNATIONAL LIMITED, société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social sis Akara Bldg., 24, De Castro Street, Whickhams Cay I, P.O. Box 3136, Road Town Tortola, British Virgin Islands, représentée par Monsieur Jean-Jacques Bernard, prénommé, et sont entièrement libérées par l'apport à la Société de deux cent quatre-vingt-quatre (284) obligations privées GAFL 3.75% 22.12.2004/31.12.2014 pour un prix de trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 19 décembre 2007 par MAZARS, réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trente-six mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16445. — Reçu 30.500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023857/239/72.

(080022594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Orco Croatia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 108.667.

- M. Luc Leroi, en sa qualité d'administrateur, réside au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;

- M. Yves Desiront, en sa qualité d'administrateur, réside au 40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 janvier 2008.

Y. Lukov
Mandataire

Référence de publication: 2008023343/1273/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Franzen Benelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 17, Beim Fuussebur.
R.C.S. Luxembourg B 60.345.

Impek Handelsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 50.087.

NESTOR Dr. Ferdinand GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 67.850.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 18 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes dont le siège social est inconnu:

- La société à responsabilité limitée FRANZEN BENELUX sàrl, avec siège social à L-5364 Schrassig, 17, beim Fuussebur, de fait inconnue à cette adresse.

- La société à responsabilité limitée IMPEK HANDELSGESELLSCHAFT sàrl, avec siège social à L-5610 Bad Mondorf, 7, avenue des Bains, de fait inconnue à cette adresse.

- La société à responsabilité limitée NESTOR DR. FERDINAND GmbH, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur M^e Marie-Laure Van Kauenbergh, avocat à la Cour, demeurant à L-1330 Luxembourg, 38, bd G-D Charlotte.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour extrait conforme
M^e M.-L. Van Kauenbergh
Le liquidateur

Référence de publication: 2008023634/8651/39.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02642. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02644. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02647. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

(080022564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

(080022567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Landeuropean Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.041.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 14 janvier 2008 que:

- Madame Marion Lampert, demeurant à Unterer Illrain 16, A-6700 Bludenz (Autriche).

Est élu Administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009, en remplacement de Madame Margit Moragon, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023341/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Apax Crystal B1 Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.735.750,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 15 janvier 2008 que:

- Monsieur Stephen Kempen a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- Madame Denise Fallaize, administrateur-délégué, née le 9 décembre 1963 en Grande-Bretagne, demeurant à Third Floor, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, Grande-Bretagne a été nommée gérante de catégorie B en remplacement de Monsieur Stephen Kempen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023340/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Valbonne I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.582.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 13 février 2007 a résolu de:

- nommer Madame Michèle Berger (3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) et Monsieur Benoît Paquay (3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) dirigeants, délégués à la gestion journalière de la société.

Pour VALBONNE I

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023324/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

F.S.U. Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 101.834.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 17 janvier 2008

1. Monsieur Martin Bartek, né le 5 mars 1967 à Finhaut (Suisse), demeurant à CH-1208 Genève, 3, rue Michel-Chauvet, a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Monsieur Martin Bartek, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme
F.S.U. AUTOMOTIVE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008023323/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire 15 janvier 2008

Resolution

The shareholders acknowledge the resignation of the existing members of the Board of Directors with effect from 15 January 2008.

Traduction:

Résolution

Les actionnaires acceptent la démission des membres du Conseil d'Administration actuel avec effet au 15 janvier 2008. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SINTONIA SA
Pour le Conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008023322/1141/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Baca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 22A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 115.322.

Par la présente, je me permets de vous soumettre ma lettre de démission en tant que gérant technique et chef de cuisine de la société BACA S.à.r.l.

Le délai de préavis d'un mois à respecter prendra effet le 1^{er} décembre 2007 et se terminera le 31 décembre 2007. Fait en autant d'exemplaires que de parties.

Vichten, le 30 novembre 2007.

A. Roger / D. Birel-Peiffer.

Référence de publication: 2008023328/800771/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08287. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

SJ Seymour Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 123.357.

—
EXTRAIT

Monsieur Johan Lindberg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 novembre 2007.

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 17 décembre 2007 il a été décidé de coopter Monsieur Ronald Meyer à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Johan Lindberg. Le mandat de Monsieur Ronald

Meyer prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur le rapport annuel audité au 31 décembre 2007.

La nomination de Monsieur Ronald Meyer sera ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Boris Merkenich avec adresse professionnelle à Hong Kong, 14FL, Entertainment Building, 30 Queen's Road Central, président du conseil d'administration

Monsieur Hugues Chambon avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

Monsieur Ronald Meyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008023319/6275/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

IPM Fundamental Index Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 125.651.

EXTRAIT

Monsieur Johan Lindberg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 novembre 2007.

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 9 novembre 2007 il a été décidé de coopter Madame Ann-Charlotte Lawyer à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Johan Lindberg avec effet au 30 novembre 2007. A la même date, Madame Ann-Charlotte Lawyer a été nommée président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Johan Lindberg, à partir du 30 novembre 2007. Le mandat de Madame Ann-Charlotte Lawyer prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur le rapport annuel audité au 31 décembre 2007.

La nomination de Madame Ann-Charlotte Lawyer sera ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

2. Monsieur Anders Lindell avec adresse professionnelle à S-11152 Stockholm, Gustav Adolfs Torg, 18

3. Monsieur Per-Olov Oerling avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008023318/6275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

First Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.603.

Extrait des décisions prises par l'associé unique datées du 10 septembre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, gérant démissionnaire, Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008023317/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Henrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.988.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mr Craig Williamson, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name GOODMAN COBALT LOGISTICS (LUX) S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company

belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the «Shareholders» and individually as a «Shareholder».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Michael O'Sullivan born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);
- Mr Daniel Peeters, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);
- Mr Paul Huyghe, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgium);
- Mr Philippe Van Der Beken, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), residing 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Mr Philippe Van Der Beken is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Monsieur Craig Williamson, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOOD-MAN COBALT LOGISTICS (LUX) S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR, prénommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'Sullivan, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);

- Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel (Belgique);

- Monsieur Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Walenpotstraat 1/A, 3060 Berthem (Belgique) et

- Monsieur Philippe Van Der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), demeurant 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Monsieur Philippe Van Der Beken est nommé Président du Conseil de Gérance.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Williamson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2008, Relation: EAC/2008/1527. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023759/239/395.

(080022812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

SJ Properties Dornach Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.859.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2007:

- d'accepter la démission de Monsieur Brandur Thor Ludwig en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée illimitée avec effet immédiat au 22 novembre 2007, Monsieur Thordur Gislason, né le 3 décembre 1969 à Reykjavik (Islande), résidant Thingas 20, 110 Reykjavik, (Islande).

- de confirmer que M. Thordur Gislason est le gérant unique de la société SJ PROPERTIES DORNACH HOLDING S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008023312/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Luce Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 33.481.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 août 2007

- Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant Via Peri 9^E, CH-6900 Lugano, a été nommé comme nouvel administrateur et administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Joao Paulo Dupuich Pinto de Castello Branco, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire.

Monsieur Luca Simona terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire lors de laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008023311/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Etoile d'Or SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.629.

—
Extrait aux fins de publication du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 janvier 2008

1. L'assemblée décide d'approuver les démissions des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Arnaud Bricout
- Monsieur Luc Leroi
- Monsieur Yves Desiront
- ORCO HOLDING

2. L'assemblée décide d'approuver la démission des administrateurs-délégués suivants avec effet immédiat:

- ORCO HOLDING
- Monsieur Luc Leroi

3. L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2009:

- PYLOS HOLDING SA, ayant son siège social au Van Eyckstraat 44, B-1000 Brussels, représentée par Monsieur P. Vincent Boutens, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0887.623.244
- VINCENT BOUTENS SPRL, ayant son siège social au 9, avenue Champel, B-1640 Rhode Saint Genèse, représentée par P. Vincent Boutens, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0465.152.810
- RAMKO SPRL, ayant son siège social au 199, avenue Louise, B-1000 Bruxelles, représentée par Edward de Nève, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0472.784.136.

DANDOIS & MEYNIAL
Signature

Référence de publication: 2008023310/2374/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Lukas LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 121.148.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUKAS LUXCO 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Lux-

embourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 6 November 2006, published in the Mémorial C number 2333 of 14 December 2006 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 121148. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 19 September 2007, published in the Mémorial C number 2552 of 9 November 2007.

The extraordinary general meeting is declared open with Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year, the current financial year having started on the first (1st) of July 2007 will close on the thirty-first (31st) of December 2007.

2. To amend article 21 of the articles of association of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

The extraordinary general meeting further resolves that the current financial year which started on the first (1st) of July 2007 shall end on the thirty-thirst (31st) of December 2007.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend article 21 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of the same year.»

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LUKAS LUXCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire

de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2333 du 14 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.148. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2552 du 9 novembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca Unverzagt, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année, l'année sociale en cours ayant commencé le premier (1^{er}) juillet 2007 se terminant le trente et un (31) décembre 2007.

2. Modification de l'article 21 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

3. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence dorénavant le premier (1^{er}) janvier et finisse le trente et un (31) décembre de la même année.

L'assemblée générale des associés décide que l'année sociale en cours qui a commencé le premier (1^{er}) juillet 2007 prendra fin le trente et un (31) décembre 2007.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 21 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, R. Unverzagt, M. Jonas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008. Relation: EAC/2008/15. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023843/239/116.

(080022684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

- M. Luc Leroi, en sa qualité de gérant, réside au 40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
- ORCO HOLDING, en sa qualité de gérant, ayant son siège au 38, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen;
- M. Yves Desiront, en sa qualité de gérant, réside au 40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 janvier 2008.

Y. Lukov

Mandataire

Référence de publication: 2008023345/1273/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Lombok Capital Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 14 janvier 2008 que:

- Madame Marion Lampert, demeurant à Unterer Illrain 16, A-6700 Bludenz (Autriche).

Est élu Administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009, en remplacement de Madame Margit Moragon, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023344/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

DSI TWO International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.740.

In the year two thousand seven, on the fifth of October, at 9.30 am,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DSI TWO INTERNATIONAL Sàrl, a «société à responsabilité limitée», established at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 107.740, incorporated by deed on the March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 787 of August 5, 2005, and whose articles have been amended for the last time by a deed enacted on March 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1074 of June 6, 2007.

The meeting is presided by Mrs Catherine Desso, «Avocat à la Cour», having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, «Avocat à la Cour», having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 8,000 (eight thousand) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Managers and to the Statutory Auditor;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoï, «Avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to:

- Mr James Yates
- Mr Andrew Townend
- Mrs Catherine Dessoï
- Mr Victor Elvinger

As managers of the company.

Fifth resolution

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.00 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq octobre, à neuf heures trente du matin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de DSI TWO INTERNATIONAL Sarl, une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.740, constituée suivant acte reçu le 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 5 août 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 19 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1074 du 6 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 8.000 (huit mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- M. James Yates,
 - M. Andrew Townend,
 - M^e Victor Elvinger,
 - M^e Catherine Dessoy,
- en tant que gérants de la Société

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures du matin.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, LAC/2007/30413. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008023833/211/128.

(080022968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Marmont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.797.

—
Mention rectificative du dépôt du 18 janvier 2008 (L080009869.04)

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022890/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02118. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Comte d'Irumberry de Salaberry Société Générale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.797.

Il résulte d'une lettre de démission du 21 janvier 2008 que BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008022893/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Commercial and Residential Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 60.235.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement le 18 janvier 2008

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- De renouveler les mandats des administrateurs, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et T.C.G. GESTION S.A., leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013

- D'accepter la démission de TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED en tant qu'Administrateur avec effet immédiat et de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013

- D'accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et de nommer CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / TCG GESTION SA

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008023213/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Integrity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022894/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01163. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Galatea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022895/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01230. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.313.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour SGAM PRIVATE VALUE S.C.A. SICAR B

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2008022898/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01798. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

H2O Hesperange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022917/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06099C. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

SGAM Alternative Relative Value Strategies Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.479.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour SGAM ALTERNATIVE RELATIVE VALUE STRATEGIES DIVERSIFIED FUND

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2008022899/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01805. - Reçu 56 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR A, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.314.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour SGAM PRIVATE VALUE S.C.A., SICAR A

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2008022900/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01816. - Reçu 56 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

SGAM AI CTA Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.488.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND
EURO-VL LUXEMBOURG SA
L'Agent Domiciliaire et Sociétaire
Signatures

Référence de publication: 2008022901/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09815. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Chablis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.317.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022903/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10139. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Alpina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.443.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008022919/7363/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02295. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis Netherlands VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.253.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008022921/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10487. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.
